



SEASON 2020

LMP3

PRICES, PAYMENT CONDITIONS AND OTHER INFORMATION

In accordance with the regulations, the tyres registered on the reference list (and identifiable by bar code) accepted by the Organizer will be brought onto the circuit by Michelin. The teams undertake to use only these tyres on the circuit.

Any new or used tyre must be returned to Michelin within two (2) hours after the end of each race. Only the used tyres shall be invoiced.

All tyres non-returned shall be invoiced to the teams at the end of each event by AUVERGNE PNEUMATIQUES RACING ("APR"), a service provider designated by Michelin at the rates mentioned hereunder.

	SLICK	WET P2L
FRONT : 30/65-18	S8M 510 €	525 €
REAR : 31/71-18	S9M 550 €	560 €

The prices mentioned above are valid for the whole year 2020 and are tax exclusive.

An invoice of the real consumption shall be edited after each event and shall be payable within a period of thirty (30) days, date of issuance of the invoice

Each team commits to pay **at the latest on Friday preceding each event** to APR a lump sum of **8 000** euros per car registered in the championship. The balance shall be done at the invoice edition based on real consumption.

Failure to pay on the due date entails the invoicing of late payment penalties at the rate of 5% per year and a lump sum compensation for recovery costs of forty (40) euros per invoice. The lack of payment shall also result in the suspension of the supply of tyres to the team.

Each car must have four (4) sets of rims available. Some sets of tyres (scrubbed or new, slick or wet) may be saved by the Team for the following event. In that case, the Team must inform the Michelin staff by e-mail (frederic.nolot@michelin.com) at least eight (8) days before the beginning of the following event. To be accepted, it must be sent in Excel format as provided at the beginning of the season and duly completed. Only this information shall allow to include these tyres in the declaration form for this event.

Each team is required to have the Michelin visibility (cars and team suits), as per regulations. Stickers shall be available at the Michelin truck (except the one for the windscreen).

Michelin tyre advisors are at your disposal during each event to provide you with any useful information.



SAISON 2020

LMP3

TARIFS, CONDITIONS DE PAIEMENT ET AUTRES INFORMATIONS

Conformément au règlement, les pneumatiques enregistrés sur la liste de référence (et identifiables par code barre) admis par l'Organisateur seront amenés sur le circuit par Michelin. Les teams s'engagent à n'utiliser que les pneumatiques présents sur le circuit.

Tout pneumatique neuf ou usé doit être retourné dans un délai de deux (2) heures à compter de la fin de l'épreuve à Michelin. Seuls les pneumatiques consommés par les teams seront facturés.

Tous les pneumatiques non retournés seront facturés aux teams à l'issue de chaque événement par AUVERGNE PNEUMATIQUES RACING (« APR »), prestataire désigné par Michelin aux tarifs affichés ci-dessous.

	SLICK	WET P2L
FRONT : 30/65-18	S8M 510 €	525 €
REAR : 31/71-18	S9M 550 €	560 €

Les prix mentionnés ci-dessus sont valables pour toute l'année 2020 et sont entendus hors taxes.

Une facture de la consommation réelle sera éditée à chaque événement et sera payable dans un délai de trente (30) jours date d'émission de la facture.

Chaque team s'engage à verser au plus tard **le vendredi de la semaine précédent chaque course** à APR une avance de **8 000 euros** par voiture engagée. Le solde sera fait lors de l'émission de la facture basé sur la consommation réelle,

Le défaut de paiement à la date prévue entraîne la facturation de pénalités de retard au taux de 5% l'an et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture. Le défaut de paiement entraîne également la suspension de la fourniture des pneumatiques au team.

Chaque voiture participant aux épreuves doit avoir au moins quatre (4) sets de jantes à disposition. Des trains de pneumatiques (neufs ou rodés, slick ou wet) pourront être gardés par le team pour l'épreuve suivante, à condition d'en informer le personnel Michelin par e-mail à l'adresse suivante : frederic.nolot@michelin.com au plus tard huit (8) jours avant le début de l'épreuve suivante. Pour être acceptée, la demande devra être transmise au format Excel fourni en début de saison et dûment complétée, ce qui permettra de faire apparaître ces pneumatiques dans la liste des pneumatiques autorisés à l'épreuve suivante.

Conformément au règlement, les teams s'engagent à proposer une visibilité à Michelin (marquage voiture et combinaison team). A cette fin, des stickers seront à disposition au camion Michelin (à l'exception de celui du parebrise).

Les conseillers techniques Michelin seront à la disposition des teams sur chaque événement pour apporter conseils et autres informations utiles.